



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **Le BSIF sollicite l'avis du secteur bancaire concernant le déploiement de la dernière vague de réformes de Bâle III au Canada**

**OTTAWA – Le 16 juillet 2018 – Bureau du surintendant des institutions financières Canada**

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a annoncé aujourd'hui la diffusion d'un document de travail sur le calendrier proposé de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le document fait état des points de vue préliminaires du BSIF au sujet de la portée et du calendrier de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au pays, que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publiées en décembre 2017<sup>1</sup>.

Le BSIF appuie les changements qui découleront de cette dernière vague de réformes et a l'intention de les instaurer ici, au Canada, tout en faisant des ajustements pour refléter les unicités du marché canadien. Ces ajustements porteraient notamment sur le traitement des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que sur la période de transition du plancher de fonds propres.

Il invite les professionnels du secteur financier à prendre connaissance de ce document de travail et à lui faire part de leurs suggestions et observations pour l'aider à cerner d'emblée tout problème lié à la mise en œuvre de ces changements.

### **Citation**

*« Le BSIF s'est engagé à instaurer la dernière vague de réformes de Bâle III au Canada, a déclaré Carolyn Rogers, surintendante auxiliaire, Secteur de la réglementation. Ce document de travail s'inscrit précisément dans notre engagement à consulter le secteur financier et à veiller à ce que les mesures que nous déploierons soient bien adaptées au marché canadien. »*

### **Documents connexes**

- [Lettre d'accompagnement](#)
- [Document de travail](#)
- [Dernières réformes de Bâle III](#)
- [Le BSIF salue les dernières réformes de Bâle III](#)

### **Le Bureau**

Le [Bureau du surintendant des institutions financières](#) (BSIF) est un organisme fédéral indépendant fondé en 1987. Il a pour mandat de protéger les déposants, les souscripteurs, les créanciers des institutions financières et les participants des régimes de retraite, tout en permettant aux institutions

<sup>1</sup> <https://www.bis.org/bcbs/publ/d424.htm>



financières de se mesurer à la concurrence et de prendre des risques raisonnables.

**Relations de presse**

Annik Faucher

BSIF — Affaires publiques

[annik.foucher@osfi-bsif.gc.ca](mailto:annik.foucher@osfi-bsif.gc.ca)

613-949-8401